



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E43465

VALABLE JUSQU'AU

21/09/2026

ÉDITÉ LE

10/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1976

Forme juridique : SAD

Capital : DEPUIS LE 26/07/2024

200 000

Raison sociale : GROUPEMENT DE TRAVAUX DU BATIMENT

Sigle : GTB

18 RUE DE VILLIERS

93100 MONTREUIL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BOBIGNY B 308972868

Téléphone : 01 48 59 24 50

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : bureau-gtb@wanadoo.fr

Siret : 308 972 868 00027

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 210023600189

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 000004838537104

Responsabilité légale :

LEGENTIL JEAN CHRISTOPHE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE / MATHIEU LAETITIA

DIRECTRICE GENERALE

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 000004838537104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132 PROB	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	En révision
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² sans surpresseur Mention RGE	11/10/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	11/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	11/10/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	11/10/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	11/10/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	08/07/2025
o Isolation des combles perdus	08/07/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.